

---

*PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE  
POUR L'ENFANCE  
(Programme CLE)*

---

**COMMUNE DE SPRIMONT**

Année de référence : 2020

## CONTENU DU PROGRAMME CLE

### A. Partie générale

1. Présentation de la Commune
2. Historique des actions menées
3. Identification des opérateurs de l'accueil qui participent au programme CLE
4. Besoins d'accueil révélés lors de l'état des lieux
5. Objectifs fixés
6. Modalités de collaboration entre les opérateurs
7. Modalités d'information aux usagers potentiels
8. Modalités de répartition des moyens publics octroyés au secteur

### B. Annexes : dossier de présentation propre à chaque opérateur

1. Accueil extrascolaire communal – Commune de Sprimont
  - Annexe 1A – Projet pédagogique – ATL
  - Annexe 1B – Règlement d'ordre intérieur – ATL
2. A.S.B.L. Les Mouflets – Section extrascolaire
  - Annexe 2A – Projet pédagogique – A.S.B.L. Les Mouflets
  - Annexe 2B – Règlement d'ordre intérieur - A.S.B.L. Les Mouflets

## **A. PARTIE GENERALE**

### **1. Présentation de la Commune**

La Commune de Sprimont est située en milieu rural (à +/- 20km de Liège) et compte près de 14 908 habitants (recensement au 31.12.2019) dont près de 1 800 enfants de 3 à 12 ans.

Sprimont est une commune très étendue, sa superficie compte près de 7 650 hectares et le nombre de villages et hameaux qui la composent est de 29.

La Commune de Sprimont est entrée dans le dispositif ATL en 2003.

Dans son programme stratégique transversal 2019-2024, la Commune de Sprimont s'est fixé les objectifs suivants en matière d'accueil extrascolaire.

« Offrir un accueil extrascolaire de qualité et accessible » :

- Favoriser et soutenir des initiatives en matière de soutien aux devoirs scolaires (écoles de devoirs, études dirigées...);
- Former et évaluer le personnel ATL;
- Veiller au bon encadrement de l'ATL et au maintien des plages horaires avec une participation financière équitable;
- Organiser des rencontres entre parents et l'offre de services permettant l'échange et l'évaluation de celle-ci;
- Améliorer et entretenir les plaines de jeux communales.

### **2. Historique des actions menées**

Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2005-2010 :

- Création du projet de gestion globale des garderies scolaires des deux réseaux d'enseignement dispensés sur le territoire communal (agrée et subventionné par l'ONE).
- Participation commune du personnel des garderies des écoles communales et libres à une formation à l'encadrement extrascolaire (formation base de 150H).
- Organisation de stages pour les enfants de 3 à 6 ans durant les congés scolaires encadrés par le personnel des différentes implantations d'accueil extrascolaire.
- Intervention de la bibliothèque dans le cadre des animations lors des journées pédagogiques.
- Partenariats avec des prestataires de services tels que le Service Jeunesse de la Province de Liège ou des A.S.B.L. régionales.
- Création, impression et distribution d'un répertoire des activités pour les enfants de 2,5 à 12 ans sur le territoire communal.
- Informations courantes dans le bulletin communal.

- Agenda des vacances d'été distribué dans toutes les écoles de la commune et également accessible dans les commerces.
- Utilisation et répartition des subventions de la Région Wallonne comme suit :
  - 44 620.83€ : achat de matériel de psychomotricité ainsi que de modules de jeux pour l'extérieur ;
  - 4 500€ : achat de malles pédagogiques pour certains lieux d'accueil.
  - 11 958€ : achat de jeux afin de fournir le futur espace jeux de la bibliothèque de Sprimont ainsi que de nouvelles malles pédagogiques pour des lieux d'accueil n'ayant rien reçu par le passé.

#### Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2010-2015 :

##### *Actions menées en complément ou en développement du Programme CLE précédent*

- Coordination du service communal d'accueil extrascolaire agréé et subventionné par l'ONE:
  - Gestion globale des garderies scolaires des deux réseaux d'enseignement dispensés sur le territoire.  
⇒ Engagement d'accueillantes sous contrat APE à ½ temps.
  - Mise en place d'activités régulières pour les mercredi après-midi pour les enfants de 5 à 12 ans (4 implantations d'accueil).
- Participation commune du personnel des garderies des écoles communales et libres à une formation à l'encadrement extrascolaire (formation de base 150H).
- Participation commune du personnel de l'accueil extrascolaire aux formations continues.
- Coordination des stages pour les enfants âgés de 3 à 6 ans.
- A partir de 2014 : coordination des stages pour les enfants de 2,5 à 12 ans (agrément et subventionnement ONE dans le cadre du décret « centre de vacances »).
- Lors des journées d'animation (conférences pédagogiques), mise en place de partenariat avec des clubs sportifs ou des associations culturelles locales dans le but de les faire connaître auprès des enfants.
- Information courante dans le bulletin communal.
- Création d'un agenda des vacances (Pâques et été) - Planning des activités organisées durant les vacances.

#### Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2015-2020 :

##### *Actions menées en complément ou en développement du Programme CLE précédent :*

- Coordination du service communal d'accueil extrascolaire agréé et subventionné par l'ONE:
  - Gestion globale des garderies scolaires des deux réseaux d'enseignement dispensés sur le territoire.

- ⇒ L'horaire d'ouverture de l'accueil extrascolaire du soir a été prolongé jusqu'à 18H.
- ⇒ Augmentation du nombre d'engagement d'accueillantes sous contrat APE à ½ temps.
- Mise en place d'activités régulières pour les mercredis après-midi pour les enfants de 3 à 12 ans au sein d'un accueil centralisé.
  - ⇒ Accueil des enfants à partir de 3 ans.
- Coordination des stages pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans (agrément et subventionnement ONE dans le cadre du décret « centre de vacances »).
- Participation commune du personnel de l'accueil extrascolaire des deux réseaux aux formations continues et rencontres trimestrielles afin d'échanger les expériences (temps pédagogiques).
- Organisation d'une formation sur le jeu destinée aux accueillantes extrascolaires et organisée par la ludothèque de Sprimont.
- Partenariats entre certains clubs sportifs, associations et service d'accueil extrascolaire communal lors de l'organisation des conférences pédagogiques ou de journées d'animation destinées à un public cible (ex : journée d'initiation sportive destinée aux élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires – Projet Conseil Communal des Enfants) – Echange de pratiques.
- Informations courantes dans le bulletin communal.
- Guide des activités de vacances reprenant les activités proposées par la plupart des opérateurs d'accueil. Celui-ci est diffusé dans le bulletin communal, sur le site internet et dans les écoles pour les enfants qui n'habitent pas la commune.

*Ces actions sont détaillées plus en profondeur dans le plan d'actions et le rapport d'activités établis annuellement par la coordination ATL.*

### **3. Identification des opérateurs d'accueil.**

*Objectif : Identifier et présenter les opérateurs d'accueil qui participent d'une manière ou d'une autre au programme CLE, c'est-à-dire, qui de par leur action, répondent aux besoins d'accueil de la population et qui s'engagent à développer ce secteur et la qualité de l'accueil.*

Opérateurs qui demandent un agrément :

- Le service d'accueil extrascolaire communal « Accueil Temps Libres »
- L'A.S.B.L. « Les Moufflets » - section accueil extrascolaire

Opérateurs qui ne demandent pas d'agrément :

Les opérateurs repris ci-dessous sont les opérateurs de la commune qui de par leur action, répondent aux besoins de la population et s'engagent à développer le secteur de l'accueil des enfants.

Les partenariats sont les suivants :

- Communication des informations concernant les activités organisées ;
- Construction de collaboration et/ou partage d'expériences par la mise en place d'activités diverses : journée de découverte sportive et/ou culturelle (Place aux Enfants, journée d'initiation sportive...), animations et stages... ;

▪ **Artemuse A.S.B.L.**

Adresse : Rue Hazaie, 6 – 4140 Sprimont

Personne responsable : Fabienne VANBRABANT

GSM : 0478/12.96.34

[info@artemuse.be](mailto:info@artemuse.be)

Site internet : [www.artemuse.be](http://www.artemuse.be)

*Description des activités : cours de musique et ateliers artistiques destinés aux enfants et aux adultes.*

▪ **Basket Club de Sprimont**

Adresse : Rue J. Potier, 15 – 4140 Sprimont

Personne responsable : Carine FLAGOTHIER

GSM : 0478/29.27.50

[carineflagothier@gmail.com](mailto:carineflagothier@gmail.com)

Site internet : [www.bcsprimont.be](http://www.bcsprimont.be)

*Description des activités : apprentissage du basket (entraînement et championnat) et organisation de stages durant les congés scolaires.*

▪ **Bibliothèque « Aux Mille Feuilles »**

Adresse : Rue du Centre, 31 – 4140 Sprimont

Personne responsable : Françoise CZAPLICKI

Tél : 04/382.16.62

[francoise.czaplicki@sprimont.be](mailto:francoise.czaplicki@sprimont.be)

Site internet : [www.bibliothequedesprimont.be](http://www.bibliothequedesprimont.be)

*Description des activités : conseils livres et jeux, prêt interbibliothèques et prêt à domicile, livres numériques, grainothèque, animations diverses.*

▪ **Centre Sportif Local Intégré**

Adresse : Rue du Centre, 1 – 4140 Sprimont

Personne responsable : Sophie Ridolfi

Tél : 04/267.60.37

[sophie.ridolfi@sprimont.be](mailto:sophie.ridolfi@sprimont.be)

*Description des activités : organisation d'ateliers, d'animations et de stages sportifs.*

- **C.S.M. A.S.B.L.**  
 Adresse : Rue du XIII août, 42 – 4050 Chaudfontaine  
 Personne responsable : Etienne GENIN  
 Tél : 04/361.08.20  
[Etienne.genin@csmasbl.be](mailto:Etienne.genin@csmasbl.be)  
 Site internet : [www.csmasbl.be](http://www.csmasbl.be)  
Description des activités : organisation de stages durant les congés scolaires.
- **Ecole de devoirs « Les Crayons »**  
 Adresse : Avenue du Banneway, 2 – 4141 Louveigné  
 Personne responsable : Julie CARPENTIER  
 Gsm : 0484/25.74.10  
[eddlescrayons@hotmail.be](mailto:eddlescrayons@hotmail.be)  
 Site internet : [www.mdjb.be](http://www.mdjb.be)  
Description des activités : soutien scolaire, ateliers ludiques, culturels et/ou sportifs.
- **Handball Club Sprimont**  
 Adresse : Rue J. potier, 15 – 4140 Sprimont  
 Personne responsable : Thierry DUBUC  
 GSM : 0474/22.90.96  
[thierry.dubuc@gmail.com](mailto:thierry.dubuc@gmail.com)  
 Site internet : [www.hcsprimont.be](http://www.hcsprimont.be)  
Description des activités : apprentissage du Hand-ball (entraînement et championnat) et organisation de stages durant les congés scolaires.
- **Ocarina A.S.B.L. – Régionale de Liège (anciennement « Jeunesse et Santé »).**  
 Adresse : Place du XX août, 38 – 4000 Liège  
 Personne responsable : DI FRANCESCO Sandra  
 Tél : 04/221.74.41  
[liege@ocarina.be](mailto:liege@ocarina.be)  
 Site internet : [www.ocarina.be](http://www.ocarina.be)  
Description des activités : organisation de plaines de vacances durant le mois de juillet.
- **Psychomotive A.S.B.L.**  
 Adresse : Rue de Beaufays, 20 – 4140 Sprimont  
 Personne responsable : Eliane DESMIDT  
 GSM : 0475/71.42.96  
[eliane.desmidt@psychomotive.be](mailto:eliane.desmidt@psychomotive.be)  
 Site internet : [www.psychomotive.be](http://www.psychomotive.be)  
Description des activités : Aides thérapeuthiques et éducatives - Soutien au développement des enfants.

▪ **Speech Splash A.S.B.L.**

Adresse : Rue Gaillard Cheval, 154 – 4041 Vottem

Personne responsable : Jennifer MAUS

GSM : 0496/08.14.04

[jennifer@speech-splash.be](mailto:jennifer@speech-splash.be)

Site internet : [www.speech-splash.be](http://www.speech-splash.be)

*Description des activités : cours de langues au sein des écoles (en dehors des heures scolaires).*

▪ **Sprimont Judo Team - ASBL T'Al-KIH - Fédération des arts martiaux**

Adresse : Rue du Doyard, 24 – 4141 Louveigné

Personne responsable : Frédéric FONTAINE

GSM : 0496/42.89.98

[sprimontjudoteam@gmail.com](mailto:sprimontjudoteam@gmail.com)

Site internet : [www.sprimontjudoteam.com](http://www.sprimontjudoteam.com)

*Description des activités : apprentissage du judo (entraînement et championnat) et organisation de stages durant les congés scolaires.*

Collaborations envisagées :

- Souhait de participer un peu plus aux activités du mercredi après-midi (pour les enfants à partir de 6 ans)
- Intéressé par le programme Adeps « Mon sport – Mon école »
- Collaboration avec les écoles dans le cadre de la prévention des chutes dans la cour de récréation.

▪ **Tennis Club du Tultay**

Adresse : Rue Néronry, 19 – 4140 Sprimont

Personne responsable : Jean-Pierre MARTINELLI

GSM : 0494/18.33.66

[jean\\_pierre\\_martinelli@yahoo.fr](mailto:jean_pierre_martinelli@yahoo.fr)

Site internet : [www.tctultay.be](http://www.tctultay.be)

*Description des activités : apprentissage du tennis (entraînement et championnat) et organisation de stages durant les congés scolaires.*

▪ **Village sportif « Tennissimo » A.S.B.L.**

Adresse : Grand Bru, 20 – 4140 Sprimont

Personne responsable : Régis DEFAYS

GSM : 0496/91.97.33

[info@tennissimo.be](mailto:info@tennissimo.be)

Site internet : [www.tennissimo.be](http://www.tennissimo.be)

*Description des activités : apprentissage du tennis (entraînement et championnat) et organisation de stages durant les congés scolaires.*

#### 4. Besoins d'accueil révélés par l'état des lieux :

##### 4.1. Besoins à rencontrer prioritairement :

- L'offre/le contenu de l'accueil :
  - L'offre d'activités au sein de l'accueil extrascolaire est parfois limitée (jeux, coloriages...). Il manque d'activités sportives et/ou artistiques qui permettraient de proposer aux enfants un panel d'activités plus large.
  - Au niveau des activités organisées durant les vacances, les enfants marquent une préférence pour les thématiques suivantes : stage accrobranche, stage d'équitation, stage d'escalade, stage vélo, stage natation, stage de danse et stage de musique.
- L'offre d'accueil par tranche d'âge :
  - Manque de places d'accueil pour les enfants de 2,5 à 3 ans le mercredi après-midi.
- L'encadrement :
  - Le nombre d'accueillantes au sein de l'accueil extrascolaire semble trop faible aux yeux des parents. Ceux-ci expriment des craintes par rapport à un manque de sécurité et de confiance lorsqu'un(e) accueillant(e) se retrouve seul(e) (matin ou dernière heure du soir).
  - Les accueillant(e)s extrascolaires mettent en avant le fait que la qualité de l'accueil dépend fortement du nombre d'enfants dont ils/elles ont la responsabilité et qu'il est souvent compliqué de proposer des ateliers spécifiques pendant l'accueil du soir. Des plus petits groupes et des groupes plus homogènes permettraient de proposer d'autres activités.
- La formation :
  - Les parents regrettent le manque de qualification d'une partie du personnel de l'accueil extrascolaire (manque de compétences et/ou attitude inadaptée pour assurer un accueil de qualité).
  - Au niveau de l'accueil extrascolaire, il n'est pas toujours aisé de motiver le personnel à suivre des formations au vu de la différence de statut entre les membres du personnel (contrat et ale). De plus, il est parfois compliqué de remplacer le personnel absent pour cause de formation.
  - En ce qui concerne la formation continue, les thématiques souhaitées sont : le harcèlement, la gestion de conflits, approfondissement de la communication et rappel « premiers secours ».
  - Au niveau des opérateurs sportifs et culturels, des formations existent mais la difficulté réside dans le fait de trouver des incitants et de motiver les animateurs/trices à y participer.

- Respect du bien-être de l'enfant :
  - Au sein de l'accueil extrascolaire, certains parents ont le sentiment que le rythme des enfants n'est pas toujours respecté, surtout pour les plus petits (en fonction des implantations scolaires et pas de sieste le mercredi après-midi).

#### 4.2. Besoins à rencontrer dans un second temps :

- L'information aux parents :
  - Les 2 canaux d'information les plus utilisés sont le « Sprimont-Infos » et le site internet [www.sprimont.be](http://www.sprimont.be). Les parents souhaiteraient la mise en place d'autres moyens de communication tels que Facebook, l'envoi d'e-mails... Ils souhaitent également que les informations concernant les stages soient annoncées plus tôt que 2 mois à l'avance.
- Les infrastructures d'accueil :
  - Les locaux ne sont pas toujours adaptés à l'accueil des petits et des grands. L'idéal dans certaines implantations d'accueil extrascolaire serait de pouvoir séparer les enfants du maternel et les enfants du primaire. Les locaux sont également parfois trop petits.
  - Manque de certains aménagements extérieurs au sein de certaines implantations scolaires où est organisé l'accueil extrascolaire.
- Le matériel :
  - Au niveau de l'accueil extrascolaire, peu de matériel diversifié mis à disposition.
  - Au niveau des opérateurs sportifs et culturels, l'achat de matériel peut s'avérer être un frein au développement d'activités au vu du coût élevé de certaines marchandises. De plus, le stockage de celui-ci n'est pas toujours possible. La mise à disposition de matériel à louer et/ou à prêter pourrait aider certains opérateurs.

#### 5. Objectifs fixés :

- L'offre/le contenu de l'accueil :
  - Développer des activités encadrées, des activités sportives et artistiques au sein de l'accueil extrascolaire communal mais aussi lors des ateliers du mercredi. Projet à mener en partenariat avec les opérateurs d'accueil qui travaillent déjà sur la commune et ce, afin de proposer un panel d'activités suffisamment large.
  - Réfléchir aux thématiques proposées par les enfants pour l'organisation des activités de vacances (accrobranche, vélo, natation, danse, musique...).

- L'offre d'accueil par tranche d'âge / L'encadrement
  - Renforcer la qualité de l'accueil extrascolaire communal en permettant d'une part, de varier les activités et d'autre part, de renforcer le taux d'encadrement.
  - Proposer un accueil plus spécifique pour les plus jeunes et plus adapté pour les plus grands.
  - Réévaluer le nombre d'accueillant(e)s au sein des garderies scolaires et adapter si besoin (surtout le matin et lors de la dernière demi-heure du soir lorsque l'accueillant(e) se retrouve seul(e)).
  
- La formation
  - Organiser un nouveau module de formation continue qui rencontre les demandes des accueillant(e)s extrascolaires.
  - Promouvoir la nécessité des formations auprès des différents opérateurs d'accueil.
  - Trouver des incitants et motiver le personnel quant à la nécessité et l'utilité de suivre des formations.
  
- Respect du bien-être de l'enfant
  - Réfléchir à l'accueil des plus petits (2,5 - 3 ans) et permettre la mise en place d'un accueil plus adapté et de qualité.
  
- L'information aux parents
  - Adapter le contenu du "Sprimont-Infos" afin d'anticiper un peu plus l'annonce des stages.
  - Utiliser l'école comme moyen de communication :  
Depuis janvier 2020, un nouvel outil de communication entre les écoles et les parents a été acquis par la Commune. Cette plateforme « accès-cible » permet l'envoi de mails aux parents des écoles communales et libres.
  
- Les infrastructures d'accueil
  - Améliorer l'aménagement des locaux afin que ceux-ci soient adaptés à l'accueil des plus petits et des plus grands.
  - Rafraîchir certains espaces extérieurs au sein de certaines implantations scolaires et plaines de jeux.
  
- Le matériel
  - Permettre des possibilités de stockage de matériel.
  - Mettre à disposition du matériel à louer et/ou à prêter aux différents opérateurs d'accueil (réduire les coûts et le stockage).

## 6. Modalités de collaboration entre les opérateurs.

- Depuis 2005, l'ATL a développé un projet de gestion globale de l'accueil extrascolaire des deux réseaux d'enseignement dispensés sur le territoire communal :

- Accueil du matin et du soir au sein des différentes implantations scolaires
- Organisation des ateliers du mercredi dans un lieu d'accueil centralisé

### Actions concrètes :

- Uniformisation des horaires d'accueil et de la participation financière des parents
  - Organisation de rencontres trimestrielles entre les accueillant(e) : temps pédagogiques
  - Réalisation d'un descriptif de fonction « accueillant(e) extrascolaire »
  - Achat de matériel et de fournitures
  - Mise en place de partenariats locaux dans le cadre des ateliers du mercredi (centre culturel, MJ, bibliothèque, ludothèque...).
  - Mise en place de formation continue pour l'ensemble du personnel d'accueil.
- Partenariats entre certains clubs sportifs, certaines associations, le CSLI et le service d'accueil extrascolaire communal lors de l'organisation de diverses animations destinées aux enfants :
    - Conférences pédagogiques
    - Journées sportives
    - Animations Conseil Communal des Enfants
    - Opération « Place aux enfants »
  - Les réunions de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) qui est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination. Celles-ci ont pour objectif d'analyser tous les problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre mais aussi d'impulser des partenariats et/ou le développement de projets.

## 7. Modalités d'information aux usagers potentiels.

- Réalisation et envoi d'un calendrier reprenant les dates de réception et de parution des annonces concernant les stages et les activités de vacances à diffuser dans les différents canaux de communication de la Commune de Sprimont :

- « Sprimont-Infos » : bulletin communal distribué dans toutes les boîtes aux lettres sur le territoire de la commune.
  - Site internet : [www.sprimont.be](http://www.sprimont.be)
  - Page Facebook – Commune de Sprimont
  - Plateforme « Accès-cible » : outil de communication (envoi e-mail) auprès des parents des enfants scolarisés au sein des écoles des deux réseaux dispensés sur le territoire communal.
- Diffusion en 5 temps distincts :
    - Rentrée de septembre et annonce pour les vacances d’automne
    - Vacances d’hiver
    - Vacances de détentes
    - Vacances de printemps
    - Vacances d’été

#### **8. Modalités de répartition des moyens publics octroyés aux secteurs.**

- Chaque opérateur fonctionne de manière autonome.
- Les subventions reçues dans le cadre de l’agrément du programme CLE de l’opérateur d’accueil « Commune de Sprimont » sont utilisées pour payer le personnel et le matériel (pour celui-ci, chaque école reçoit un montant proportionnel au nombre d’enfants qui fréquentent l’accueil extrascolaire).

## B. ANNEXES PROPRES A CHAQUE OPERATEUR

### ANNEXE 1 :

NOM DE L'OPERATEUR :

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE COMMUNAL – COMMUNE DE SPRIMONT

#### 1. Informations générales

- Adresse du siège : Administration communale de Sprimont  
Rue du Centre, 1 – 4140 Sprimont
- Forme juridique : Personne morale de droit publique
- Numéro de compte : 091-0004484-51
- Coordonnée du (de la) responsable : Sophie Cuvelier  
Administration communale  
Rue du Centre, 1 – 4140 Sprimont  
04/382.43.75 – 04/382.18.91  
[sophie.cuvelier@sprimont.be](mailto:sophie.cuvelier@sprimont.be)

#### 2. Projet d'accueil

Voir annexes 1A -1B – 1C

##### 2.1. Dénomination du projet :

Accueil extrascolaire communal « Temps Libres » divisé en deux temps d'accueil :

- ***L'accueil avant et après l'école*** (accueil extrascolaire) pour les enfants de 2.5 à 12 ans y compris les journées d'accueil lors des conférences pédagogiques.
- ***L'accueil centralisé du mercredi après-midi*** pour les enfants de 3 à 12 ans.
- ***Les activités de vacances « Fun en herbe » et « Kids Holidays »*** pour les enfants de 2,5 à 15 ans (agrément « centre de vacances »).

##### 2.2. Encadrement et horaires proposés :

###### **Horaires :**

- Pour toutes les implantations fondamentales des deux réseaux (communal et libre):

Tous les jours	Accueil de 7h15 à 8h15
Lundi – mardi – jeudi - vendredi	Accueil de 15h40 à 18h00
	Etude dirigée de 16h00 à 17h00
Mercredi	Accueil de 12h10 à 13h10

- Pour les implantations maternelles isolées :

Tous les jours	Accueil de 7h15 à 8h15
Lundi – mardi – jeudi - vendredi	Accueil de 15h40 à 18h00

- Pour l'accueil centralisé – Ecole communale de Sprimont

Ateliers de mercredi	Accueil de 12h10 à 17h30
----------------------	--------------------------

### Encadrement :

- Accueil du matin : 1 ou 2 accueillant(es).
- Accueil du soir :  
Pour les implantations fondamentales :
  - 1 ou 2 accueillant(es) pendant les 2 heures d'accueil et ce, en fonction du nombre d'enfants présents ;
  - 1 ou 2 personne(s) porteuse(s) d'un titre pédagogique pour l'étude dirigée de 16H à 17H.Pour les implantations maternelles isolées :
  - 1 accueillant(e).
- Pour toutes les implantations réunies, un responsable de projet : la coordinatrice communale du projet « Accueil Temps Libres » qui travaille sous la responsabilité de l'échevin ayant l'accueil extrascolaire dans ses attributions.  
Le rôle de la coordination :
  - Maintenir et développer la coordination du projet de gestion globale de l'accueil extrascolaire au sein des écoles des deux réseaux d'enseignement dispensés sur le territoire communal et coordonner ;
  - Coordonner l'accueil centralisé du mercredi après-midi ;
  - Améliorer le niveau de qualification du personnel de l'accueil extrascolaire communal.
- Pour chaque implantation, la gestion quotidienne est sous la responsabilité de la Direction de l'établissement scolaire concerné.

### 2.3. Qualité de l'accueil :

Il est prévu d'une part, que les accueillant(e)s se réfèrent à un projet pédagogique commun et d'autre part, à une charte de vie réalisée par et pour les enfants. Il s'agit de déterminer avec ceux-ci les valeurs, les comportements, les attitudes qui permettent à chacun de se sentir bien dans le groupe.

Des réunions d'équipe mensuelles sont organisées avec une partie du personnel qui assure l'accueil lors des ateliers du mercredi. Ces réunions ont pour objectifs de :

- Planifier le programme trimestriel des activités ;
- Veiller à la cohérence de celui-ci ;
- Appréhender les difficultés rencontrées et proposer des solutions en vue d'y remédier ;
- Relever des informations d'ordre matériel (matériel, réservation visite...)

Des réunions d'équipe trimestrielles sont organisées avec tout le personnel d'accueil, celles-ci sont appelées « temps pédagogiques » et ont pour objectifs de :

- Définir, développer et améliorer le contenu du projet pédagogique ;
- Veiller à la cohérence de celui-ci ;
- Partager des connaissances, des expériences et des savoir-faire ;
- Appréhender les difficultés rencontrées et proposer des solutions en vue d'y remédier ;
- Relever des informations d'ordre pratique (matériel...)

Par ailleurs, la coordinatrice se tient à disposition de tous(tes) les accueillant(e)s pour les assister dans le cadre du travail, tant au niveau pédagogique qu'administratif

**3. Reconnaitances, agréments ou autorisations obtenues par ou en vertu d'une disposition décréteale ou réglementaire de la Communauté française ou l'affiliation à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu d'une disposition décréteale ou réglementaire de la Communauté française :**

- Les périodes scolaires sont agréées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et subventionnées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005 – **MEX 6210001** et ce, dans le cadre du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et en dehors des heures scolaires.
- Le service d'accueil extrascolaire est également agréé et subventionné dans le cadre du décret « centre de vacances » et ce, pour ces activités « Fun en Herbe » et « Kids Holidays » organisées pour les enfants de 2,5 à 15 ans.

**4. Les lieux où peuvent être accueillis les enfants :**

L'accueil est organisé dans chaque implantation scolaire excepté le mercredi après-midi où l'accueil est centralisé à l'école communale de Sprimont.

Pour les écoles communales :

Implantations fondamentales :

- Ecole communale de Dolembreux  
Rue d'Esneux, 28  
4140 Sprimont  
Direction : M. Jean-François PIEDBOEUF  
Tél : 04/368.56.31 – [ecole.dolembreux@sprimont.be](mailto:ecole.dolembreux@sprimont.be)
- Ecole communale de Louveigné  
Rue du Pérréon, 83b  
4141 Louveigné  
Direction : Mme Sylvie NYSSSEN  
Tél : 04/360.85.13 – [ecole.louveigne@sprimont.be](mailto:ecole.louveigne@sprimont.be)
- Ecole communale de Sprimont centre  
Place Joseph Wauters, 15  
4140 Sprimont  
Direction : M. Raphaël WILDERIANE  
Tél : 04/382.13.19 – [ecole.sprimontcentre@sprimont.be](mailto:ecole.sprimontcentre@sprimont.be)
- Ecole communale de Lincé  
Rue de l'Enseignement, 5  
4140 Sprimont  
Direction : M. Christophe LIBERT  
Tél : 04/382.14.56 – [ecole.lince@sprimont.be](mailto:ecole.lince@sprimont.be)
- Ecole communale du Hornay  
Thier du Hornay 58  
4140 Sprimont  
Direction : M. Christophe LIBERT  
Tél : 04/382.24.64 – [ecole.lince@sprimont.be](mailto:ecole.lince@sprimont.be)

Implantations maternelles isolées :

- Ecole communale maternelle de Fraiture  
Rue A Vi Tiyou, 10  
4140 Sprimont  
Direction : M. Raphaël WILDERIANE  
Tél : 04/369.34.04 – [ecole.sprimontcentre@sprimont.be](mailto:ecole.sprimontcentre@sprimont.be)
- Ecole communale maternelle de Florzé  
Rue A. Binet, 35  
4140 Sprimont  
Direction : M. Raphaël WILDERIANE  
Tél : 04/382.19.72 – [ecole.sprimontcentre@sprimont.be](mailto:ecole.sprimontcentre@sprimont.be)

Pour les écoles libres :

Implantation fondamentale :

- Ecole libre Mater-Déi  
Rue de l'Esplanade 12  
4141 Banneux  
Direction : Mme Olivia BERTRAND  
Tél : 04/360.91.97 - [ec002171@adm.cfwb.be](mailto:ec002171@adm.cfwb.be)
- Ecole libre Emmanuel  
Rue de l'Hôtel de Ville, 12  
4140 Sprimont  
Direction : Mme Valérie ROBA - [emmanuelssprimont@gmail.com](mailto:emmanuelssprimont@gmail.com)  
Tél : 04/382.24.35
- Ecole libre Saint-Joseph  
Rue J. Doinet, 26  
4140 Sprimont  
Direction : Mme Véronique HANSSSEN - [esj.dolembreux@skynet.be](mailto:esj.dolembreux@skynet.be)  
Tél : 04/368.68.41

##### **5. Le cas échéant, les modes, en ce compris l'encadrement et durées prévisibles des déplacements :**

Des déplacements éventuels sont organisés pour les excursions le mercredi après-midi ou durant les activités organisées pendant les congés scolaires. De manière générale, ceux-ci ne dépassent pas 30 minutes.

Dans le cadre des ateliers du mercredi, les enfants sont acheminés à l'aide des bus communaux jusqu'au lieu de l'accueil centralisé. Les déplacements sont encadrés par un membre du personnel du service d'accueil extrascolaire communal. La durée des déplacements n'excède pas 30 minutes.

**6. L'offre et les activités d'accueil par lieu et par période durant lesquelles les enfants sont accueillis :**

Au sein de chaque lieu d'accueil, pour les périodes avant et après l'école, les accueillantes tendent vers un accueil de qualité où l'enfant a la possibilité de participer à des activités dirigées mais aussi où il a la possibilité de s'adonner à des activités autonomes. Les types d'activités dirigées sont : jeux d'intérieur et d'extérieur, ateliers créatifs (apprentissage de techniques différentes), ... Les types d'activités autonomes sont : jeux de société, activités extérieures (ballons, cordes à sauter...), lecture, repos, ...

Dans les implantations fondamentales, en complément de l'offre d'accueil extrascolaire, une étude dirigée est proposée aux enfants. Celle-ci est ouverte de 16h à 17h et est prise en charge par une personne porteuse d'un titre pédagogique.

Le mercredi après-midi, des activités sont organisées et ce, pour les enfants de 3 à 12 ans. Les enfants s'y inscrivent selon un planning d'activités trimestriel. Les activités sont : atelier culinaire, atelier créatif, piscine, visite culturelle (musée, exposition...) ...

**7. Le taux d'encadrement :**

Implantations fondamentales :

	Accueil du matin	Accueil du soir	Mercredi après-midi
Ec. Com. de Dolembreux	2 personnes pour +/- 30 enfants	5 personnes pour +/- 80 enfants	6 personnes pour maximum 64 enfants
Ec. Com. de Louveigné	2 personnes pour +/- 20 enfants	3 personnes pour +/- 35 enfants	
Ec. Com. du Centre	1 personne pour +/- 15 enfants	3 personnes pour +/- 30 enfants	
Ec. Com. de Lincé	1 personne pour +/- 10 enfants	3 personnes pour +/- 35 enfants	
Ec. Com. du Hornay	1 personne pour +/- 10 enfants	2 personnes pour +/- 15 enfants	
Ec. Libre Mater Déi	1 personne pour +/- 15 enfants	3 personnes pour +/- 35 enfants	
Ec. Libre Emmanuel	1 personne pour +/- 10 enfants	3 personnes pour +/- 20 enfants	
Ec. Libre Saint-Joseph	1 personne pour +/- 10 enfants	3 personnes pour +/- 30 enfants	

Implantations maternelles isolées :

	Accueil du matin	Accueil du soir
Ec. Com. Mat. de Florzé	1 personne pour +/- 5 enfants	1 personne pour +/- 10 enfants
Ec. Com. Mat. de Fraiture	1 personne pour +/- 2 enfants	1 personne pour +/- 5 enfants

### 8. La qualification du personnel :

L'équipe d'accueillant(e)s qui travaillent au sein des garderies scolaires est diversifiée tant au niveau de la formation de base qu'au niveau des statuts :

	Accueillant(e)s extrascolaires	Titres pédagogiques
Ec. Com. de Dolembreux	3 accueillantes extrascolaires sous contrat (1CDI + 2CDD) <ul style="list-style-type: none"><li>• 3 formations de base d'AES</li></ul>	2 enseignants
Ec. Com. de Louveigné	2 accueillantes extrascolaires sous contrat (1 CDI + 1 CDD) <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 agrégée de l'enseignement secondaire inférieur</li><li>• 1 formation de base AES</li></ul>	2 enseignants
Ec. Com. du Centre	2 accueillantes extrascolaires sous contrat (1 CDI + 1 CDD) <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 agent d'éducation</li><li>• 1 formation de base AES</li></ul>	1 enseignant
Ec. Com. de Lincé	2 accueillantes extrascolaires sous contrat (1 CDI + 1 CDD) <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 formation de base AES</li></ul>	1 enseignant
Ec. Com. du Hornay	1 accueillante extrascolaire sous contrat (CDD) <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 formation de base AES</li></ul>	1 enseignant
Ec. Com. de Florzé	1 accueillante extrascolaire sous contrat (CDD) <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 formation de base AES</li></ul>	/
Ec. Com. de Fraiture	1 accueillante extrascolaire sous contrat (CDD)	/
Ec. Libre Mater Déi	2 accueillantes extrascolaires dont 1 sous contrat (CDD) et 1 A.L.E. <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 formations de base AES</li></ul>	1 enseignant
Ec. Libre Emmanuel	2 accueillantes extrascolaires A.L.E.	1 enseignant
Ec. Libre Saint-Joseph	2 accueillantes extrascolaires dont 1 sous contrat (CDD) et 1 A.L.E. <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 formation de base AES</li></ul>	1 enseignant

### 9. Les montants des participations financières des personnes qui confient les enfants par activité d'accueil :

Accueil du matin	Accueil du soir	Mercredi après-midi
1,00€/enfant (de 7h15 à 8h00)	1,50€/1 <sup>er</sup> enfant 1,20€/2 <sup>ème</sup> enfant et suivants (de 16h00 à 18h00)	3.00€/pour tous + supplément éventuel pour l'excursion si le coût de celle-ci dépasse 3.00€. (de 12h30 à 17h30)

### 10. Demande d'agrément.

## ANNEXE 2 :

NOM DE L'OPERATEUR :

**LES MOUFLETS A.S.B.L. - Accueil extrascolaire**

### **1. Informations générales :**

- Adresse du siège : Rue de l'Esplanade 19  
4141 LOUVEIGNE
- Forme juridique : A.S.B.L.
- Numéro de compte : BE39 0013 9231 0819
- Coordonnées de la responsable : Fabienne PAUWELS  
Rue de l'Esplanade 19  
4141 LOUVEIGNE  
Tél : 04/360.72.70  
GSM : 0495/85.30.07

### **2. Projet d'accueil :**

Voir ANNEXES 2A et 2B :

- Projet pédagogique
- Règlement d'ordre intérieur

### **3. Reconnaisances, agréments ou autorisations obtenues par ou en vertu d'une disposition décrétales ou réglementaire de la Communauté française ou l'affiliation à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu d'une disposition décrétales ou réglementaire de la Communauté française :**

- Agrément « Opérateur d'accueil extrascolaire » pour les enfants 2.5 à 9 ans dans le cadre du Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2005 déposé par la Commune de Sprimont - **Dossier MEX6210002**

### **4. Les lieux où peuvent être accueillis les enfants :**

Les enfants sont accueillis dans le bâtiment destiné à l'usage exclusif de l'accueil extrascolaire, rue de l'Esplanade 19 à 4141 Banneux.

### **5. Le cas échéant, les modes, en ce compris l'encadrement, et durées prévisibles de déplacements :**

Déplacement 1 :

- Déplacement de l'école communale de Louveigné au lieu d'accueil extrascolaire.
- Le trajet s'effectue en mini-bus.
- L'encadrement est assuré par une personne.
- La durée prévisible du déplacement est de 5 minutes.

Déplacement 2 :

- Déplacement de l'école libre Mater dei au lieu d'accueil extrascolaire.
- Le trajet s'effectue à pied.
- L'encadrement est assuré par une personne.
- La durée prévisible du déplacement est de 5 minutes.

6. L'offre et les activités par lieu et par périodes durant lesquelles les enfants sont accueillis :
- En dehors des heures scolaires - après 15h30 : activités autonomes encadrées avec soutien scolaire facultatif.
  - En dehors des heures scolaires - mercredi après-midi : activités autonomes encadrés avec soutien scolaire facultatif.
7. Le taux d'encadrement pratiqué par le lieu d'accueil :
- En dehors des heures scolaires - après 15h30 : maximum 24 enfants pour 2 accueillantes
  - En dehors des heures scolaires - mercredi après-midi : maximum 16 enfants pour 2 accueillantes
8. La qualification du personnel :  
Le personnel est composé de 2 accueillantes dont :
- 1 personne ayant suivie la formation de base AES
  - 1 personne ayant le titre de puéricultrice
- Engagement dans le processus de formations continues pour les deux personnes.
9. Les montants des participations financières des personnes qui confient les enfants par activité d'accueil :
- Accueil après 15h30 : 4€
  - Accueil le mercredi après-midi : 6,50€
10. Demande d'agrément